



ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°543-2011/APS

Du 04/04/2011

**Rapport  
à l'assemblée de la province Sud**

**Objet** : Modification de l'organisation et des attributions de la direction du développement rural

**P.j.** : Projet de délibération

En parallèle à la redéfinition des enjeux environnementaux qui se traduit par la réorganisation de la direction de l'environnement, il est apparu opportun de regrouper au sein d'un même pôle de compétence les actions conduites par la collectivité dans les domaines de la gestion de la ressource en eau, de la lutte contre l'érosion et de la gestion des forêts naturelle et cultivée.

Ce regroupement permettra une meilleure lisibilité et une cohérence renforcée de l'action provinciale dans ces domaines pour lesquels la complémentarité des interventions est essentielle à leur succès.

Dans ce contexte, une partie du service de l'eau, notamment en charge de la protection et de la gestion de la ressource (délégation de la Nouvelle-Calédonie) est appelée à rejoindre la direction du développement rural (DDR), au sein d'un nouveau service à créer.

Cette évolution de l'organisation de la DDR nécessite une modification de la délibération n° 15-2006/APS du 30 mars 2006 qui créé le « service de l'eau et de la lutte contre l'érosion », organisé avec les 4 départements :

- de la gestion de la ressource en eau,
- de l'utilisation de l'eau agricole,
- de la lutte contre l'érosion,
- et de la forêt.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.